

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 1 décembre 2023</b>	<b>N° 2023-530</b>

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE  
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY  
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT  
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE  
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06  
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18  
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h  
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02  
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h  
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12  
M. Jérôme PEScina à M. Franck RAYNAL à partir de 17h  
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45  
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27  
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h  
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41  
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h  
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35  
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35  
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15  
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12  
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30  
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20  
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35  
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50  
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35  
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45  
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de  
18h18  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 1 décembre 2023</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction de l'Urbanisme  <b>Service Projet Urbain</b>	<b><i>N° 2023-530</i></b>

---

**Bordeaux - reconstitution du faisceau ferroviaire Bastide - Convention de  
financement des travaux - Décision - Autorisation**

---

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le projet urbain de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Bastide Niel est entré en phase opérationnelle depuis 2016. Les travaux des futurs espaces publics de la ZAC ainsi que les premiers chantiers des îlots ont démarré et les premiers habitants sont installés depuis 2020.

En cœur de l'opération de 35 ha, une bande de terrain d'environ 1,4 ha constitue un faisceau ferroviaire actuellement utilisé pour des fonctions de retournement des trains accédant au site des Grands Moulins de Paris. Depuis plusieurs années, des discussions ont été menées par Bordeaux Métropole avec la SNCF afin de libérer cette emprise, nécessaire à la fois au développement du programme immobilier de la ZAC ainsi qu'au maillage de la ligne Bus express (BEx) entre l'avenue Thiers et la rue des Queyries.

Bordeaux Métropole s'est engagée à poursuivre ces négociations avec la SNCF et à mener à bien le processus de libération du foncier dans le cadre d'une négociation plus globale. En effet, l'exécution de ces études et travaux associés s'inscrit dans la réalisation d'une des actions du protocole partenarial signé entre la SNCF Immobilier et Bordeaux Métropole le 25 mars 2018, concernant le site Bastide Niel.

Toutefois, au regard de l'avancement opérationnel de la ZAC Bastide Niel, et des intérêts d'une intervention directe par l'aménageur (notamment une acquisition directe auprès de la SNCF de l'emprise du faisceau situé dans le périmètre de la ZAC, limitant le nombre d'actes), la Société par actions simplifiée (SAS) d'aménagement Bastide Niel est entrée dans la négociation avec la SNCF et est amenée à intervenir directement avec la SNCF, en lien et avec l'accord de Bordeaux Métropole, et dans les intérêts du développement de l'opération pour laquelle elle a été missionnée.

En 2019, la SNCF avait engagé des études de reconstitution des installations ferrées, envisageant des travaux sur le faisceau fin 2020. Faute d'un accord avec Bordeaux Métropole sur le montant à l'issue des études, la mise en œuvre des travaux de reconstitution n'avait pu intervenir. D'autres hypothèses, notamment sur le site des Grands Moulins de Paris, ont été étudiées depuis, sans aboutissement positif.

Aujourd'hui, la libération de cette emprise reste essentielle pour le développement de l'opération Bastide Niel. Le foncier occupé par le faisceau pourrait notamment accueillir certains équipements publics prévus au programme des équipements publics de la ZAC. En outre, le maillage de la ligne Bus express au niveau de la rue Bouthier ne sera possible qu'à l'issue de cette opération de reconstitution.

Dans ce but, et conformément à la délibération métropolitaine n° 2022/464 de septembre 2022, SNCF réseau a réactualisé l'étude menée par la SNCF en 2019, en révisant les postes de travaux à réaliser (notamment la suppression de la desserte de la base réseau

SNCF qui n'est désormais plus nécessaire et la suppression de certaines déposes de rail qui seront prises en charge par l'aménageur), afin d'optimiser le montant de la reconstitution à porter par Bordeaux Métropole.

La convention jointe en annexe a pour objet le financement des travaux de reconstitution à engager.

Aujourd'hui, le montant estimé s'élève à 4 153 000 € courants HT, il correspond aux montants suivants :

- 3 284 000 € pour les travaux,
- 224 000 € pour la provision pour risques,
- 538 000 € pour la maîtrise d'œuvre,
- 107 000 € pour la maîtrise d'ouvrage.

Ce montant est assujéti à la TVA, dont le taux en vigueur sera appliqué au jour de l'émission de chaque appel de fonds, il s'élève ainsi à 4 983 600 € TTC.

Les travaux seront mis en œuvre fin 2025, permettant en suivant les acquisitions au bénéfice de l'aménageur de la ZAC et de la Métropole pour le déploiement des travaux de la ligne BEx.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération métropolitaine n°2016/165 du 25 mars 2016 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Bastide Niel,

**CONSIDERANT** la nécessité de réaliser ces travaux de reconstitution des fonctionnalités ferroviaires actuellement positionnées dans le périmètre de la ZAC Bastide Niel, dans le but de libérer les emprises nécessaires au bon développement du projet urbain et au maillage de la ligne BEX,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'autoriser Monsieur le Président à finaliser et signer la convention de financement ci-jointe ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**Article 2 :** que la dépense de 4 153 000 € HT, soit 4 983 600 € TTC, sera imputée sur le budget principal des exercices 2024, 2025 et 2026, sous réserve du vote des BP annuels, au chapitre 204, article 2324, fonction 515 conformément à l'échéancier figurant dans la convention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>8 DÉCEMBRE 2023</b>	Pour expédition conforme,  la Vice-présidente,  Madame Christine BOST
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>8 DÉCEMBRE 2023</b>	